

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf et le vingt huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents : M. JACQUEMIN, Maire

M. KEIFLIN, Mme HERMOUET-PAJOT, M. BODIN, Mme MARNIER, M. PERROT, Mme MAUDINAS, M. SURGET, Mme JEANNIN, M. CARD, M. THEOBALD, Mme SIOCHAN DE KERSABIEC, Mme BASTIAN, M. MOUGIN, Mme JOLY, Mme MANGEON, Mme MAYER, M. DEBANT, M. DELMAS, Mme NORTON, M. MASONI, M. BRENNEUR, Mme DELON, Mme CRESPIN, Mme FLECHON-PAGLIA, M. MARCHAL, Mme BEAUQUEL-MOUREY, M. CHARDON, Mme MICHENON, M. BEGOUIN

Etaient excusés :

Mme MARCHAND qui donne procuration de vote à Mme MAUDINAS
M. MOULIN qui donne procuration de vote à Mme HERMOUET-PAJOT
M. WERNER qui donne procuration de vote à Mme FLECHON-PAGLIA

Secrétaire :

Mme CRESPIN

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Frais de mission de Monsieur Michel CARD – Déplacement à AVIGNON et CHALONS-SUR-SAONE
- Reprise de provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers
- Décision Modificative n° 1/2009
- Avenant n° 1 au marché de prestation de service de restauration municipale entre la Ville et AVENANCE
- Subventions exceptionnelle
- Subventions exceptionnelles - Associations sportives
- Personnel territorial - Mise à jour du tableau des effectifs - Transformation de poste
- Rapport d'activités de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour l'année 2008
- Rapports annuels 2008 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy :
 - sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement
 - sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Ouverture d'un compte au registre national des certificats d'économie d'énergie
- « Faites du Solaire » : fixation des frais de dossier et remboursement des frais de déplacement des intervenants
- Modification du forfait bien-être dans les Foyers de Personnes Agées
- Motion sur l'avenir du service public postal

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

M. le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 25 mars 2008 :

- les D.I.A.

069-2009	04.06.2009	D.I.A. 5 rue du Haut de la Taye
070-2009	04.06.2009	D.I.A. 15 allée des Aiguillettes
071-2009	04.06.2009	D.I.A. 31 rue Baron Buquet
075-2009	10.06.2009	D.I.A. 10 rue Baron Buquet
076-2009	10.06.2009	D.I.A. 68 boulevard des Aiguillettes
077-2009	10.06.2009	D.I.A. 9 rue Charles Oudille
078-2009	10.06.2009	D.I.A. 10 allée J-A. Baïf
079-2009	10.06.2009	D.I.A. 128 boulevard de Champelle
090-2009	23.06.2009	D.I.A. 102 boulevard de Champelle
091-2009	23.06.2009	D.I.A. 24 avenue de la Libération
092-2009	23.06.2009	D.I.A. 7 rue Sainte-Odile
093-2009	23.06.2009	D.I.A. 2 rue Châteaubriand

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

094-2009	23.06.2009	D.I.A. 12 allée Jean Antoine Baïf
097-2009	30.06.2009	D.I.A. 7 rue du Haut de la Taye
098-2009	30.06.2009	D.I.A. Avenue André Malraux – Centre Commercial Plein Centre
099-2009	30.06.2009	D.I.A 13 boulevard de Baudricourt
103-2009	10.07.2009	D.I.A. 51 rue Baron Buquet
104-2009	10.07.2009	D.I.A. 23 avenue Saint-Sébastien
105-2009	10.07.2009	D.I.A. 57 rue Georges Clémenceau
106-2009	10.07.2009	D.I.A. 7 allée Renoir
107-2009	10.07.2009	D.I.A. 27 boulevard des Essarts
108-2009	10.07.2009	D.I.A. 24 rue des Orchidées
109-2009	10.07.2009	D.I.A. 24 rue du Chanoine Piéron
110-2009	10.07.2009	D.I.A. 3 allée Toulouse Lautrec
111-2009	10.07.2009	D.I.A. 27 rue des Hailottes
112-2009	10.07.2009	D.I.A. 57 rue Baron Buquet
113-2009	10.07.2009	D.I.A. 5 allée des Aiguillettes
116-2009	15.07.2009	D.I.A. 20 avenue Saint-Sébastien
117-2009	15.07.2009	D.I.A. 30 boulevard des Essarts
120-2009	17.07.2009	D.I.A. 63 rue Charles Oudille
122-2009	23.07.2009	D.I.A. 12 rue Guy Ropartz
124-2009	14.08.2009	D.I.A. 22 rue des Trois Epis
125-2009	14.08.2009	D.I.A. 9 rue Charles Oudille
126-2009	14.08.2009	D.I.A. Boulevard des Essarts
127-2009	14.08.2009	D.I.A. 2 rue des Hespérides
128-2009	14.08.2009	D.I.A. 29 rue du Général de Castelnau
129-2009	14.08.2009	D.I.A. 40 rue de Reménaumont
130-2009	14.08.2009	D.I.A. 50 boulevard des Aiguillettes
131-2009	14.08.2009	D.I.A. 63 boulevard Maréchal Lyautey
132-2009	14.08.2009	D.I.A. Centre Commercial Plein Centre – Boulevard des Aiguillettes
133-2009	14.08.2009	D.I.A. 5 allée Gaston Ramon
134-2009	14.08.2009	D.I.A. 103 avenue du Général Leclerc
135-2009	14.08.2009	D.I.A. 9 boulevard des Aiguillettes
136-2009	14.08.2009	D.I.A. 40 rue de la Grande Corvée
139-2009	26.08.2009	D.I.A. 7 allée Camille Saint Saëns
140-2009	26.08.2009	D.I.A.43 boulevard Valonnière
141-2009	26.08.2009	D.I.A. 140 avenue du Général Leclerc

- les autres décisions

072-2009	09.06.2009	Contrat d'engagement de l'orchestre DONTENWILL – Repas des anciens – Fête de Vendanges 2009
073-2009	09.06.2009	Correction et avenant n°1 au marché de programmation relative au réaménagement de la salle des fêtes « Les Ecraignes »
074-2009	10.06.2009	Spectacles scolaires – Fête du Sport 2009
080-2009	11.06.2009	Contrôles et vérifications périodiques réglementaires – Avenant n° 3 au marché 080304-ST-01 avec NORISKO Equipements
081-2009	16.06.2009	Renouvellement du bail de Monsieur GEORGEON
082-2009	17.06.2009	Règlement du centre de loisirs municipal Année scolaire 2009/2010
083-2009	18.06.2009	Contrat d'engagement de l'orchestre « Claude ANTOINE et Les Sylver's » - Bal Fête Nationale le 13 juillet 2009
084-2009	18.06.2009	Non prise
085-2009	18.06.2009	Non prise
086-2009	18.06.2009	Non prise
087-2009	18.06.2009	Renouvellement adhésion 2009 au Réseau Gériatologique Gérard CUNY
088-2009	19.06.2009	Avenant n° 1 à la Charte du CŒUR
089-2009	22.06.2009	Spectacles scolaires élémentaires – Année scolaire 2008/2009 – « Vue d'en Haut »

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

095-2009	24.06.2009	Convention Offre Timbre Personnalisé Entreprise « IDtimbre »
096-2009	24.06.2009	Vente de matériels
100-2009	02.07.2009	Convention de mise à disposition d'œuvres pour l'exposition « Eté de la Sculpture »
101-2009	10.07.2009	Cession de droits d'images au bénéfice du Comité Départemental du Tourisme de Meurthe-et-Moselle
102-2009	10.07.2009	Saison 2009 – 2010 / Contrat Cie La Carriole – Spectacle de danse – jazz « TAIRE »
114-2009	10.07.2009	Contrat de maintenance des logiciels Gamme Millésime – sans option
115-2009	13.07.2009	Saison 2009/2010 – Contrat de vente d'un spectacle musical avec l'association Harmo & Co
118-2009	15.07.2009	Passation d'un contrat de maintenance « PGR » pour un duplicopieur RISO EZ 200
119-2009	15.07.2009	Passation d'un contrat de location d'un duplicopieur RISO EZ 200
121-2009	17.07.2009	Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Laurette CANYON » avec MAI Productions – Concert du 18 juillet 2009
123-2009	05.08.2009	Emprunt à long terme – Investissements 2009
137-2009	20.08.2009	Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire « Commune de Villers-lès-Nancy / ROYNETTE » - Chambre des Appels Correctionnels de la Cour d'Appel de Nancy - Référence du Greffe 09/00824
138-2009	26.08.2009	Convention entre la Ville de Villers-lès-Nancy, l'Université Henri Poincaré et l'ESIAL pour la mise à disposition du parking de l'ESIAL à l'occasion de la Fête des Vendanges
142-2009	31.08.2009	Convention de partenariat avec l'association GERES pour la compensation énergétique de « Faites du Solaire 2009 »
143-2009	31.08.2009	Convention de service relative au portage des repas au domicile des personnes âgées villaroises

1. Désignation d'un secrétaire de séance (P. JACQUEMIN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne** Mme Christelle CRESPIEN en qualité de secrétaire de séance.

2. Frais de mission de Monsieur Michel CARD – Déplacement à AVIGNON et CHALONS-SUR-SAONE (P. JACQUEMIN)

Monsieur Michel CARD, Adjoint au Maire délégué à la Vie Culturelle, s'est rendu à AVIGNON (84) et CHALONS-SUR-SAONE (71) du lundi 20 juillet au dimanche 26 juillet 2009 à l'occasion du Festival de Théâtre pour AVIGNON et du Festival de Théâtre de Rues pour CHALONS-SUR-SAONE.

Dans le cadre de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de lui rembourser la somme de 688,90 € correspondant au montant des frais occasionnés par ledit déplacement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement de la somme de 688,90 € à Monsieur Michel CARD.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le remboursement de la somme de 688,90 € à Monsieur Michel CARD.

3. Reprise de provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (C. KEIFLIN)

Par délibération du Conseil Municipal du 09 mai 2001, une provision pour créances douteuses d'un montant de 36 358,03 € a été constituée.

Conformément à l'instruction M14 du 05 avril 2006, cette provision doit être ajustée annuellement en fonction du risque.

Cette créance est en reste au 05 août 2008 pour un montant de 27 424,95 €.

Le risque d'irrecouvrabilité demeurant, il convient donc d'effectuer une reprise de cette provision à hauteur des sommes déjà recouvrées par la Ville, soit 8 933,08 €, en émettant un mandat au compte 4962 et un titre au compte 7817.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la reprise de cette provision pour un montant de 8 933,08 €.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'exposé du rapporteur qu'il convertit en délibération.

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Décision Modificative n° 1/2009 (C. KEIFLIN)

La présente décision modificative n° 1/2009 est destinée à ajuster les crédits de dépenses et les recettes de l'exercice 2009 pour tenir compte d'éléments nouveaux intervenus en cours d'année selon le tableau détaillé ci-annexé.

La section d'investissement du budget 2009 est majorée de 110 729,23 € au titre de la présente décision modificative, elle passe de 3 182 014,00 € à 3 292 743,23 €. La section de fonctionnement du budget 2009 est majorée de 8 933,08 € au titre de la présente décision modificative, elle passe de 11 849 360,00 € à 11 858 293,08 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1/2009 telle que définie ci-après.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions : Mme FLECHON-PAGLIA, M. MARCHAL, Mme BEAUQUEL-MOUREY, M. CHARDON, Mme FLECHON-PAGLIA pour M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN), **vote** la décision modificative n° 1/2009 conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

5. Avenant n° 1 au marché de prestation de service de restauration municipale entre la Ville et AVENANCE (C. KEIFLIN)

Par délibération en date du 6 mars 2007, un marché de prestation de service a été conclu entre la Ville de Villers-lès-Nancy et la société AVENANCE pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire, la restauration des personnes âgées et des différents services municipaux, selon deux types de fabrication :

- en liaison froide pour la restauration scolaire
- en liaison chaude à partir de la cuisine centrale du Foyer de Personnes Agées "Paul Adam" à Villers pour les personnes âgées et les autres services municipaux.

Ce marché à bons de commande a été signé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2007, renouvelable chaque année pour la même durée, avec une durée maximale de 4 ans. Il a été renouvelé par ordre de service n° 2 pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Toutefois, à ce jour, les services vétérinaires départementaux, n'ont pas délivré l'agrément sanitaire européen requis selon l'arrêté du 8 juin 2006, pour la cuisine centrale du FPA "Paul Adam".

Selon les termes de l'article 7 du cahier des charges relatif au marché en cours : *"en cas de difficultés de tous ordres dans la confection des repas, le prestataire doit pouvoir assurer la continuité du service à partir d'une cuisine centrale agréée. Dans ce cas, une adaptation sera apportée au marché par voie d'avenant"*.

De ce fait, afin d'assurer la continuité du service municipal de restauration en liaison chaude, il est nécessaire d'adapter le marché pour couvrir la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010 (date de reconduction expresse du marché), selon les termes de l'article 7 du cahier des charges, en fournissant les repas en liaison chaude depuis une autre cuisine centrale agréée, la livraison dans les différents points étant à la charge de la société AVENANCE.

La société AVENANCE, qui possède une cuisine centrale à Vandoeuvre, a soumis à la Ville une proposition tarifaire en date du 17 août 2009, découlant de cette modification substantielle du contrat. Le montant total maximum s'élèvera à 92 880 € TTC pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010, les frais de livraison étant inclus.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la proposition tarifaire de la société AVENANCE pour la fourniture des repas en liaison chaude à partir de la cuisine centrale de Vandoeuvre pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de prestation de service en cours conclu entre la Ville et la société AVENANCE ;
- s'engager à inscrire au Budget Primitif 2010 les crédits correspondants.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 contre : Mme FLECHON-PAGLIA, M. MARCHAL, Mme BEAUQUEL-MOUREY, M. CHARDON, Mme FLECHON-PAGLIA pour M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN), **approuve** l'exposé du rapporteur qu'il convertit en délibération.

6. Subventions exceptionnelles (C. KEIFLIN)

Société Protectrice des Animaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à la Société Protectrice des Animaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009 à l'article 6574.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Comité des Fêtes

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 12 000 € représentant le remboursement des Images d'Épinal acquises par le Comité des Fêtes au profit de la Ville de Villers-lès-Nancy.

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009 à l'article 6574.
La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Association des Assistantes Maternelles

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'Association des Assistantes Maternelles de Villers-lès-Nancy.
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009 à l'article 6574.
La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **vote** les subventions précitées conformément à l'exposé du rapporteur.

7. Subventions exceptionnelles - Associations sportives (J. HERMOUET-PAJOT)

Subvention exceptionnelle à l'association Badminton Nancy/Villers pour des frais correspondant aux déplacements au championnat du monde en Espagne

L'association Badminton Nancy/Villers sollicite la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle suite à la qualification de Mme Sylvie VISCONTI licenciée à l'association Badminton Nancy/Villers au championnat du monde du 26 septembre au 3 octobre 2009 à Punta Umbria en Espagne.
Le montant de la subvention proposée s'élève à 300 €.
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 €.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2009, fonction 40 article 6574.
La commission Activités Sportives et Jeunesse du 1^{er} septembre 2009 a émis un avis favorable.
La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Subvention exceptionnelle au COS Villers Karaté correspondant aux frais de déplacements pour ses athlètes de niveau national et international

L'association COS Villers Karaté sollicite la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour des frais supplémentaires correspondant aux déplacements de ses athlètes de haut niveau pour les rencontres nationales et internationales.
Le montant de la subvention proposée s'élève à 1 000 €.
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser une subvention de 1 000 €.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2009, fonction 40 article 6574.
La commission Activités Sportives et Jeunesse du 1^{er} septembre 2009 a émis un avis favorable.
La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **vote** les subventions précitées conformément à l'exposé du rapporteur.

8. Personnel territorial - Mise à jour du tableau des effectifs - Transformation de poste (R. BODIN)

Suite à la mutation de la directrice des Finances à compter du 14 septembre 2009, et en vue du recrutement d'un nouveau directeur des Finances à compter du 1^{er} octobre 2009, il convient de supprimer un poste d'attaché territorial laissé vacant et de créer corrélativement un poste d'attaché principal, correspondant au grade de l'agent dont la candidature a été retenue.
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette transformation de poste.
La commission Administration Générale, Police et Sécurité du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de supprimer un poste d'attaché territorial et de créer corrélativement un poste d'attaché principal.

9. Rapport d'activités de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour l'année 2008 (M-C. MARNIER)

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de l'article L. 5211-39, le président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.
Ce document est présenté sous forme d'une synthèse des actions engagées et fait l'objet d'une communication par le Maire, au Conseil Municipal.
Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activités 2008 élaboré par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal **a pris** connaissance du rapport d'activités 2008 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

10. Rapports annuels 2008 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy (M-C. MARNIER)

- sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995.

Présenté au Conseil de Communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté Urbaine à son Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Le rapport doit être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordre technique et financier :

- les indicateurs techniques concernent notamment la localisation des principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau, les charges de production, le nombre d'habitants raccordés à une station d'épuration, la capacité des stations...

- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux recettes d'exploitation, à l'encours de dette, aux montants financiers des travaux réalisés et programmés...

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du document élaboré par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L. 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est intégré au rapport d'activités de la Communauté Urbaine et transmis à chaque commune pour communication au Conseil Municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,

- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du document élaboré par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Le Conseil Municipal **a pris** connaissance des deux rapports précités.

11. Ouverture d'un compte au registre national des certificats d'économie d'énergie (C. PERROT)

La Ville de Villers-lès-Nancy s'est inscrite dans une démarche de développement durable, de préservation des ressources naturelles et par corrélation, d'économie d'énergie. Au niveau national, la réglementation fixe des exigences d'économie d'énergie sur les bâtiments existants.

La Ville a souhaité devenir détentrice de certificats d'économie d'énergie grâce à celles générées par les travaux d'amélioration thermique réalisés sur le territoire de la commune (sur le patrimoine municipal et chez les particuliers). La quantité d'énergie minimum économisée pour être éligible au CEE est évaluée à 1 GWh cumac (giga watt heure cumulé actualisé).

Par délibération en date du 15 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager les démarches permettant la délivrance à la Ville de ces certificats.

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un dossier de demande de certificat d'économie d'énergie a donc été déposé auprès de la D.R.I.R.E. (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) le 30 juin 2009, administration instructeur des dossiers de demande de C.E.E. portant sur des opérations réalisées du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009, correspondant aux opérations standardisées définies par décret.

Afin d'être en mesure de revendre un ou des certificats, la Ville de Villers-lès-Nancy doit ouvrir un compte sur le registre national des certificats d'économie d'énergie (frais d'inscription 2009 : 57,41 € TTC). Ceux-ci sont exclusivement matérialisés par leur inscription au registre (frais d'enregistrement 2009 : 19,73 € TTC par GWh cumac). Ces frais d'inscription figurent au Budget 2009 de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un compte sur le registre national des certificats d'économie d'énergie via le site internet (www.emmy.fr) moyennant une adhésion au tarif en vigueur.

La commission Développement durable, Environnement, Cadre de vie du 9 septembre 2009, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'ouvrir un compte sur le registre national des certificats d'économie d'énergie moyennant une adhésion au tarif en vigueur.

12. « Faites du Solaire » : fixation des frais de dossier et remboursement des frais de déplacement des intervenants (C. PERROT)

La Ville de Villers-lès-Nancy organise la 5^{ème} édition des journées "Faites du Solaire", lieu de rencontre des professionnels et du grand public autour du thème des énergies renouvelables, et plus particulièrement cette année axée sur une dynamique plus forte de la maîtrise des énergies avec une approche beaucoup plus pointue sur la rénovation thermique "basse consommation" des bâtiments en tenant compte de l'impact des éditions précédentes.

Ces journées se dérouleront au centre des Ecaignes et au château Mme de Graffigny les 15-16-17 et 18 octobre 2009. Parmi les stands d'exposition, un maximum de 5 emplacements sera mis à disposition à titre gracieux pour les associations organisatrices et partenaires de la manifestation. Comme pour la dernière édition, il est envisagé d'instituer pour les exposants une participation pour frais de dossier fixée à 150 € à la charge de chaque exposant qui s'en acquittera à réception du titre de recettes correspondant.

Par ailleurs, certains intervenants ont une renommée certaine qui constitue une valeur ajoutée pour l'organisation de cette manifestation. De ce fait, il paraît opportun de rembourser leurs frais de déplacements (transport, hébergement).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter de fixer la participation de chaque exposant à 150 €
- de rembourser les frais de déplacement de chaque intervenant sur la base d'un billet de train 1^{ère} classe A/R entre la gare de leur domicile et la gare de Nancy et de rembourser leurs frais d'hébergement dans la limite de 80 € par nuit et par intervenant, et de 2 nuits par intervenant.

Les recettes et les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2009 de la Ville.

La commission Développement durable, Environnement, Cadre de vie du 9 septembre 2009, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'exposé du rapporteur qu'il convertit en délibération.

13. Modification du forfait bien-être dans les Foyers de Personnes Agées (C. JEANNIN)

Le 22 février 2005 a été instauré dans les foyers un forfait "maintien de l'autonomie" qui comprenait l'activation gestuelle et corporelle, les "massages" et soins de pieds proposés par les auxiliaires de maintien de l'autonomie, l'atelier d'animation communale (en dehors des activités associatives), le tout pour un montant mensuel de 15 €.

Le 28 mars 2006 le forfait "maintien de l'autonomie" a été transformé en forfait « bien-être » et son contenu a été modifié suite à la nouvelle organisation en matière d'animation et pour favoriser la participation des personnes âgées.

Il s'avère que lorsque les personnes âgées s'absentent ou sont hospitalisées, le nombre de séances est réduit et le montant du forfait reste identique, ce qui est souvent un motif de non adhésion.

Afin que les personnes âgées puissent bénéficier du même nombre de séances pour le même tarif, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le forfait « bien-être ».

Il est proposé d'instaurer un forfait « bien-être » de 12 séances remplaçant le forfait mensuel.

Le suivi des séances serait effectué sur un document composé de 12 cases, document que les résidents émargeraient après chaque séance et qui serait conservé dans le bureau de l'auxiliaire pour éviter les pertes.

Les Conseils de la Vie Sociale au foyer Le Clairlieu et Paul Adam ont émis un avis favorable à cette proposition.

Séance Ordinaire du 28 septembre 2009

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commission Solidarité du 3 septembre 2009 propose une durée maximale de six mois pour un forfait de 12 séances et a émis un avis favorable.

La commission des Finances du 17 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** l'exposé du rapporteur qu'il convertit en délibération.

14. Motion sur l'avenir du service public postal (P. JACQUEMIN)

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en «partenariats» et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative d'une soixantaine d'organisations réunies dans un Comité National.

Le Maire **informe** le Conseil Municipal qu'il autorisera l'organisation d'une consultation des Villarois sur l'avenir du service public postal entre le 28 septembre et le 3 octobre 2009.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45

TABLEAU DES SIGNATURES